



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 103853

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les mesures mises en place dans le cadre de la lutte contre la fraude au travail détaché. En effet, les contrôles ont été multipliés par trois, les sanctions ont été alourdies, les donneurs d'ordre ont été rendus solidairement responsables de leurs sous-traitants, une amende maximale de 500 000 euros a été instituée, ainsi qu'une carte professionnelle dans le BTP. Il lui demande de lui préciser le nombre de condamnations et d'amendes consécutives à la mise en place de ces mesures essentielles et nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103853

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2849

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)